

# SIRAN MINERVOIS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 octobre 2017

#### Présents :

ABRIOUX C – ADRAGNA J – BORIOS O – DARLY T – GERVASI A – OLIVARES S –  
SICART M – TISSEYRE C

#### Représentés : ROUSSEAU L

Excusés : GILANT Y – MARTEL C – MIGNARD C – LIGNERES G – ANCELY N –  
CADENA J

#### **1 – MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte Aude Centre, concernant la compétence GEMAPI. Il propose d'adopter ces modifications.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

#### **2 – MODIFICATION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE :**

Suite à la demande de nombreuses communes, d'adhésion au Syndicat Mixte Aude Centre ou de modifications de périmètres, telles que Argens-Minervois, Pradelles en Val, Roubia, Berriac, Carcassonne, Fontiès d'Aude, Montirat, Palaja, Trèbes et Villedubert, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à ces modifications.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **3 – CONTRAT D'ARCHITECTE POUR ETUDES D'URBANISME ET PAYSAGERES :**

Monsieur le Maire présente le contrat d'architecte de Madame Emilie BOUSCARLE-MEFFRE, visant à établir un plan d'aménagement de l'espace du théâtre de verdure, pour un montant de 3 300 € HT.

Ce contrat est accepté à l'unanimité.

#### **4 – CONTRAT D'ARCHITECTE POUR L'ETUDE DE TRANSFORMATION DU FOYER MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire présente le contrat d'architecte de Madame Mathilde BEJOT, ayant pour objectif d'établir un projet d'aménagement d'une partie du foyer municipal en supérette Vival, pour un montant de 1 600 € HT

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée il est 23 H 00.